

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Guy PEYRARD).

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

○ Pour : 7

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 13 Janvier 2023

Date d'affichage :

Le 13 Janvier 2023

DECISION N° :
DB/2023-01-17/11

OBJET DE LA SEANCE :
Compétence « jeunesse »

**Tarification du
club ados intercommunal
2023**

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy, POINAS Jean-Michel et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. DURIEUX Pierre.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la fixation des tarifications des différents services communautaires.

Il rappelle également au Bureau les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2019-12-02/03 et n° DC/2019-12-02/11 en date du 2 décembre 2019 décidant de prendre la compétence « jeunesse » (centres de loisirs et périscolaire, hors cantines et temps scolaires) au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la décision du Bureau n° DB/2020-12-14/02 du 14 décembre 2020 approuvant la tarification du club ados intercommunal à compter de l'année 2021.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-12-19/07 approuvant des évolutions au fonctionnement du club ados intercommunal.

M. POINAS, Vice-Président, précise qu'il convient de mettre à jour la tarification du club ados intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. POINAS, propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les tarifications suivantes du club ados intercommunal applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 et détaillées comme suit :

Vacances scolaires :

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
-600	601-750	751-900	901-1200	1201-1400	1400+
2,50 €	3,50 €	4,00 €	4,35 €	4,70 €	5,00 €
+20 € pour la sortie organisée une fois par semaine (mardi)					

(1/2 journée = matin, après-midi ou soirée)
(lundi – mardi – jeudi – vendredi)

AR Prefecture

043-244300307-20230117-DB2023011711-AU
Reçu le 08/03/2023

1/2 J